

Séance du Conseil du 7 Juillet 2022

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°130/2022

Approbation du budget primitif de l'Office de Tourisme Communautaire Menton, Riviera et Merveilles – Exercice 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet à dix-sept heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le 1^{er} juillet deux mille vingt-deux s'est assemblé dans la salle Grande Bretagne au Palais de l'Europe, rue Boyer à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

Mme Eléonore PATERNOTTE a été nommée Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Étaient présents, pour les différentes communes :

<u>BEAUSOLEIL :</u>	M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE, M. Alain DUCRUET, Mme Eléonore PATERNOTTE, M. Nicolas SPINELLI, Mme Danielle LISBONA, excusée donne pouvoir à M. Alain DUCRUET, M. Edouard-Jean CURTET, excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Stéphane MANFREDI
<u>BREIL-sur-ROYA :</u>	M. Sébastien OLHARAN
<u>LA BRIGUE :</u>	M. Daniel ALBERTI
<u>CASTELLAR :</u>	Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, excusée
<u>CASTILLON :</u>	M. Olivier CHANTREAU, excusé donne pouvoir à M. Paul COUFFET
<u>FONTAN : OLHARAN)</u>	M. Philippe OUDOT (quitte la séance à 17h30, avant le vote de l'affaire n°1 et donne pouvoir à M. Sébastien OLHARAN)
<u>GORBIO :</u>	M. Paul COUFFET
<u>MENTON :</u>	M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT, excusée donne pouvoir à M. Christian TUDES, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, excusé donne pouvoir à M. Yves JUHEL, M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, excusée donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, M. Jean-Claude ALARCON, Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à M. Jean-Claude ALARCON, M. Nicolas AMORETTI, arrive à 17h51, avant le vote de l'affaire n°1) Mme Joanna GENOVESE, M. Florent CHAMPION, excusé donne pouvoir à M. Patrice NOVELLI, M. Anthony MALVAULT, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, excusée donne pouvoir à Mme Sandra PAIRE, M. Daniel ALLAVENA, excusé
<u>MOULINET :</u>	M. Guy BONVALLET
<u>ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :</u>	M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, excusée donne pouvoir à M. Ghislain POULAIN, M. Jean-Louis DEDIEU, excusé, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE, excusé donne pouvoir à M. Stéphane MANFREDI
<u>SAINTE AGNES :</u>	M. Albert FILIPPI, suppléé par M. Antoine MATTERA
<u>SAORGE :</u>	Mme Brigitte BRESCE
<u>SOSPEL :</u>	M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO
<u>TENDE :</u>	M. Jean-Pierre VASSALLO
<u>LA TURBIE :</u>	M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI, excusée donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

Date d'affichage : 8 juillet 2022

Séance du 07 juillet 2022

Délibération n° 130/2022

OBJET : **Approbation du budget primitif de l'Office de Tourisme Communautaire Menton, Riviera et Merveilles – Exercice 2022**

RAPPORTEUR : **M. Paul COUFFET, Vice-Président**

Le Budget Primitif 2022 de l'Office de Tourisme Communautaire Menton Riviera et Merveilles, Établissement Public à caractère Industriel et Commercial, a été approuvé par le Comité de Direction au cours de sa séance du 3 mars 2022.

Il se présente ainsi qu'il suit, tous mouvements confondus.

	D E P E N S E S	R E C E T T E S
INVESTISSEMENT	55 000 €	55 000 €
FONCTIONNEMENT	2 145 300 €	2 145 300 €
TOTAL	2 200 300 €	2 200 300 €

Conformément aux dispositions des articles L.133-8 et R.133-15 du Code du tourisme, il appartient au Conseil Communautaire d'approuver ce Budget Primitif.

1.- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	Dépenses	Recettes
13. Subventions d'équipement (CARF)		20 000
20. Immobilisations incorporelles	9 000	
21. Immobilisations corporelles	20 000	
040. Opérations d'ordre de transferts entre sections (777)	26 000	
040. Opérations d'ordre de transferts entre sections (6811)		35 000
TOTAL	55 000	55 000

La subvention d'équipement du budget principal de la CARF de 20 000 € vient financer les prévisions en immobilisations corporelles (20 000 €) pour l'année 2022.

Des opérations d'ordre de transferts entre sections sont prévues à hauteur de 26 000 € en dépenses et 35 000 € en recettes.

2.- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'élève à 2 145 300 € et se répartit ainsi qu'il suit :

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220707-130-2022-DE
Date de télétransmission : 22/07/2022
Date de réception préfecture : 22/07/2022

2.1.- Les recettes de fonctionnement

Elles se décomposent pour l'essentiel de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2022
70	Recettes commerciales	103 500
74	Subventions d'exploitation	1 945 000
75	Autres produits de gestion courante	41 800
77	Produits exceptionnels	1 000
013	Atténuation de charges	28 000
042	Opération d'ordre entre sections	26 000
TOTAL		2 145 300

Une subvention d'équilibre du budget principal de la CARF à hauteur de 1 930 000 € permet d'équilibrer le budget de l'OTC.

Sont également prévus 103 500 € de recettes commerciales, 41 800 € de produits de gestion courante et 1 000 € pour les produits exceptionnels.

Une opération d'ordre entre sections de 26 000 € et 28 000 € d'atténuation de charges sont également prévues pour 2022.

2.2.- Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à 2 145 300 € :

Chapitre	Libellé	BP 2022
011	Charges à caractère général	624 610
012	Charges de personnel	1 482 940
65	Autres charges de gestion courante	750
66	Charges financières	1 000
67	Charges exceptionnelles	1 000
68	Dotations aux amortissements & provisions	35 000
TOTAL		2 145 300

Les charges à caractère général s'élèvent à 624 610 €, alors que les charges de personnel pèsent pour 1 482 940 €.

D'autres charges de gestion courante sont inscrites à hauteur de 750 €. Des charges financières à hauteur de 1 000 € ainsi que 1 000 € pour les charges exceptionnelles sont prévues.

Pour finir, 35 000 € sont crédités pour la dotation aux amortissements et provisions.

Vu les avis favorables de la Commission des Finances du 20 juin 2022 et du Bureau Communautaire du 24 juin 2022,

Je vous demande de bien vouloir,

APPROUVER le budget primitif de l'Office de Tourisme Communautaire Menton Riviera et Merveilles pour l'exercice 2022 ;

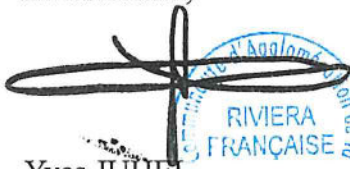
Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220707-130-2022-DE
Date de télétransmission : 22/07/2022
Date de réception préfecture : 22/07/2022

RAPPELER que des subventions du budget principal de la CARF seront versées à hauteur de 1 930 000 € en subvention d'équilibre à la section de fonctionnement et de 20 000 € pour faire face à des projets d'investissement.

Le Conseil Communautaire
après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Président,


Yves JUHEL

A circular blue stamp is partially visible behind the signature. The text within the stamp includes "RIVIERA FRANÇAISE" and "Conseil Communautaire".